



MITIP

CONSULTING

Le couteau Suisse de la protection de vos actifs immatériels

Par Muriel Bourgeois-Tassanary

MT-IP & Carbao – Tribune du 31/3/2023



Club
CARBAO MONT DE MARSAN
Date d'adhésion
14/11/2022

https://youtu.be/LX7LrPX_c-g

MT ip
CONSULTING

Un seul produit peut contenir plusieurs titres de PI

Un produit, plusieurs titres de PI

Marques

- NOKIA
- Produit "208"
- Musique de démarrage

Droits d'auteur

- Logiciels
- Guides d'utilisateur
- Sonnerie
- Musique de démarrage
- Images



Brevets et modèles d'utilité

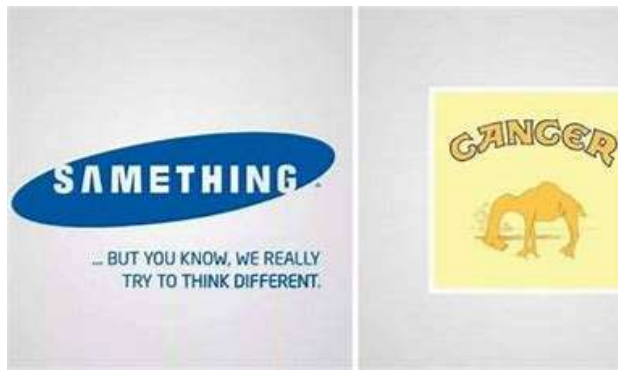
- Méthodes de traitement des données
- Système d'exploitation
- Fonctionnement de l'interface utilisateurs

Dessins et modèles

- Forme globale du téléphone
- Disposition et forme des touches
- Position et forme de l'écran

Secrets d'affaires

- savoir-faire technique tenu secret en interne et non publié



TM



CONSULTING

Comment protéger son identité visuelle et sa marque à moindre coût ?



Amazing !

- **remboursement de 75 % des taxes de dépôt de demande de marques nationales ou régionales de l'UE.**

- remboursement de 50 % des taxes de base pour les demandes de marques, des taxes de désignation et des taxes de désignation ultérieures en dehors de l'UE. Les taxes de désignation provenant des pays de l'UE sont exclues, de même que les taxes de traitement perçues par l'office d'origine.



The graphic is a promotional poster for the SME fund. It features a stylized illustration of a person in a yellow suit running on a blue path, carrying a large yellow flag. The background is light blue with white clouds. In the top left corner, there is a logo for 'ideas powered by Action' and the text 'SME fund'. On the right side, the text reads 'Financement de l'UE pour votre entreprise' followed by 'Protégez vos marques et dessins ou modèles'. Below this, it says 'Économisez jusqu'à 1000€' with a large '1000€' in bold. At the bottom right, there is a yellow button with the text 'Démarez'. In the bottom left corner, there are logos for 'Cofinancé par l'Union européenne' and 'EUIPO OFFICE DES MARCHES BREVETS POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE'.

A noter : Si vous êtes sous le régime de micro-entrepreneur, vous pouvez également demander à bénéficier du fonds de subvention SME Fund sous réserve de fournir un numéro de Siret et une attestation de TVA (soumis à évaluation).

FOCUS ACCOMPAGNEMENT MARQUES

🕒 Une minute pour comprendre

Un actif stratégique

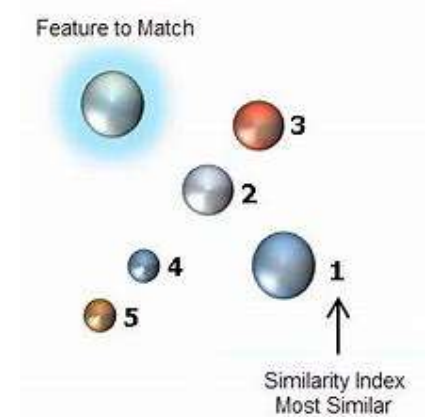
- La marque vous permet de faire connaître et reconnaître vos produits et services et de les distinguer de ceux de vos concurrents.
- En déposant votre marque à l'INPI, vous obtenez un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment.
- Avant de déposer votre marque, vous devez vous assurer que le signe que vous avez choisi est disponible.
- Une fois votre marque déposée, assurez-vous que personne ne l'utilise ou ne l'imité pour des produits et/ou services identiques ou similaires.
- Utilisez vous-même votre marque ou faites-la exploiter par d'autres (la vendre, l'apporter en société, en concéder l'exploitation, etc.) sinon vous risquez de perdre votre monopole.
- La protection de votre marque peut être étendue au niveau européen ou international.

Source INPI - Marques

Le package MT-IP Consulting Marques

Phase 1 : Panorama de l'existant versus projet client

- Recherche de disponibilité de la marque
- Recherche de similarité enseigne, entreprise, nom de domaine
- Recherche de similarité de logo
- Rapport écrit



Phase 2 : Projet de protection

- Choix du type de protection
- Choix des classes de protection
- Rédaction du libellé de la protection
- Choix de la nature du déposant
- Rapport écrit



tip
CONSULTING

Le package suite...

Phase 3 : Service de dépôt Français

- Rédaction du pouvoir de mandat
- Vérification éligibilité et rédaction de la demande de SME Fund
- Collecte et mise en forme de l'ensemble des informations administratives & juridiques
- Préparation et réalisation du dépôt auprès de l'INPI
- Rapport écrit
- Suivi jusqu'à l'enregistrement (incluant les notifications pendant l'examen)

A noter : Au 1/3/2023, les taxes INPI sont à partir de 190 € H.T. pour 1 classe puis 40 € par classe supplémentaire. Elles ne sont pas incluses dans le devis mais seront à ajouter à la commande (encaissées directement par l'Office national, aucune marge appliquée).

Possibilité de déposer sa marque dans l'Union Européenne ou à l'International sur demande (en lieu et place de la France) taxe de base incluant 1 classe : 850 € H.T. + 50 € (2^e classe) + 150 € (chaque classe supplémentaire)



MTIP
CONSULTING

Le package optionnel

Service Premium clé en main :

- Veille marque / logo trimestrielle pour un an, comprenant :
 - surveillance dépôts et publications de marques et logos similaires en France, Europe, International sans garantie d'exhaustivité
- Suivi post enregistrement (informations bulletins officiels, calendrier de rappel de procédures après enregistrement initial...)



MT ip
CONSULTING

Pièces à fournir pour l'étude & la réalisation du projet

Les documents à fournir à MT-IP Consulting sont très simples :

Phase d'étude

- Fichier JPEG des représentations graphiques & charte graphique
- Eléments verbaux « texte »
- Le cas échéant, des cas litigieux déjà en votre possession



Phase de réalisation du dépôt

- RIB de l'entreprise
- Attestation de TVA / SIRET
- Pouvoir de représentation signé pour obtenir la subvention (modèle fourni)
- Mandat de délégation signé pour les formalités auprès de(s) Office(s) compétent(s) (modèle fourni)

MT-IP Consulting vous accompagne pas à pas, et s'occupe de tous les tracas administratifs !

MT-IP
CONSULTING

Vous pouvez ne rien faire...



- ✓ Rien ne se passe votre business est florissant et aucune ombre au tableau
- ✓ Vous développez votre identité visuelle (site web, publicité, supports écrits etc.) et constituez votre clientèle
 - Vous recevez une mise en demeure de cesser immédiatement l'utilisation de votre enseigne, votre logo, votre dénomination sociale
 - Un concurrent :
 - Utilise vos visuels ou votre nom mais ne travaille pas dans les règles de l'art et salit votre réputation
 - Détourne la clientèle vers sa propre entreprise
 - Dépose avant vous votre identité visuelle ou nominative

Négociation, changement de nom, dommages & intérêts, menaces ou perte de clientèle, sans imaginer la confusion auprès de vos fournisseurs, financiers, clients, prospects et salariés...

Il n'est jamais trop tard, mais les coûts peuvent s'avérer vertigineux et les contraintes administratives et juridiques très complexes

Plus d'excuse ! La PI pour tous c'est ici !

- Simple
- Efficace
- Abordable
- FUN !

slogan logo
enseigne secret
produit **marque**
concurrente recherche veille
savoir-faire défense
protection **brevet**
innovation réputation
marché

MT-IP
Consulting,
Le couteau
Suisse de
votre
innovation !

MT ip
CONSULTING

Je suis là !

Site web professionnel : [MTIP | Partenaire conseil pour vos actifs immatériels](#)

Page Google business : <https://g.page/r/CUCROLnYv1D3EAE>

Profil LinkedIn : [linkedin.com/in/mjbourgeois](https://www.linkedin.com/in/mjbourgeois)

Page Carbao : [Muriel BOURGEOIS TASSANARY \(carbao.fr\)](#)



muriel.j.bourgeois@gmail.com
contact@mtip-consulting.eu



06 11 13 31 28



Les différentes étapes

- 1 - Définition du projet, des produits et/ou des services couverts par le dépôt, de la zone géographique
- 2 – Vérification de la **disponibilité et de la faisabilité** du dépôt de la marque
- 3 – **Dépôt de la demande du fonds pour les PME** (décision sous 4 semaines environ)
- 4 – **Dépôt de la marque** / Réception d'un AR portant la date et le numéro national du dépôt INPI
- 5 - L'INPI **publie le dépôt de la marque au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI)**, dans un délai de 6 semaines. L'INPI envoie l'avis de publication au BOPI, qui recense les informations fournies lors du dépôt.
- 7 – Une fenêtre de 8 semaines est ouverte pour **opposition des tiers** à partir de la publication
- 8 – A l'issue de cette période, **l'INPI examine la demande** et émet d'éventuelles objections ; il transmet également d'éventuelles observations ou oppositions
- 9 - Réponse aux éventuelles objections
- 10 - L'INPI publie l'enregistrement de la marque au BOPI et envoie **le certificat d'enregistrement** = la marque est valable pour 10 ans à compter de la date de dépôt, **sous réserve qu'elle est effectivement utilisée par son titulaire ; la marque peut être renouvelée tous les 10 ans (soumis à taxes et à procédure de renouvellement)**